

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 08 JUILLET 2015**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 22  
représentés : 9  
pour : 31  
abstentions : 0  
contre : 0

**OBJET : Demande de subventions pour des travaux de  
rénovation de la salle des mariages**

L'An deux mille quinze, le huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le deux juillet, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, R. LHOSTE, JM. DURAND, E. CHAMBON, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

D. LAFON	à	L. VASTEL
JC. PORCHERON	à	JP. AUBRUN
AM. MERCADIER	à	ME. MORIN
JM. GASSELIN	à	M. FAYE
J. N'GALLE-EBOA	à	F. GAGNARD
C. ALVARO	à	S. BOURDET
A. SOMMIER	à	P. BUCHET
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
D. BEKIARI	à	S. CICERONE

**Absents excusés** : JL. DELERIN, V. RADAORISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Fontenay-aux-Roses a décidé de procéder aux travaux de rénovation de la salle des mariages,

Vu le dossier de demande de subventions,

Vu le budget communal,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1 :** d'approuver le projet de travaux de réhabilitation de la salle des mariages dont le montant est estimé à 60 000 euros HT soit 72 000 euros TTC.

Cette salle présente aujourd'hui un état de vétusté qui ne permet pas de tenir des cérémonies de mariage dans des conditions satisfaisantes.

Cette rénovation comprendra le remplacement du mobilier, du matériel de sonorisation, ainsi que la décoration globale de la salle.

**Article 2 :** de solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de l'État, au titre de la réserve parlementaire, à hauteur de 30 000 € et tout autre aide financière potentielle nécessaire à ces travaux

**Article 4 :** de donner délégation au Maire pour signer les demandes d'aides financières

**Article 5 :** de s'engager à inscrire au budget les coûts nécessaires et suffisants pour ces travaux

**Article 6 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- Mme la Sénatrice

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

P/ Le Maire par délégation



Christian BIGRET  
1<sup>er</sup> Maire-Adjoint

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le 22/07/2015  
Publication/Affichage le 22/07/2015 au 22/09/2015

P/ Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé  
f